



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

19. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLÉ ET L'AMICALE DU FOYER LAÏQUE

Exposé :

La Ville de Quimperlé apporte son soutien à de nombreuses associations. Elle participe ainsi à la mise en œuvre, dans des domaines divers, de projets de natures différentes ayant pour objectifs l'ouverture sur les autres, le partage et une offre diversifiée pour les Quimperlois et habitants du territoire.

Pour valoriser ces liens étroits entre la Ville et le mouvement associatif, il est proposé de développer les conventions de partenariat.

Il est ainsi proposé la conclusion d'une convention avec l'Amicale du Foyer Laïque.

Cette association propose différentes sections : ludothèque, reliure, menuiserie, poterie, peinture sur tous supports, organisation de la fête des écoles.

La convention de partenariat a pour objet d'explicitier le soutien de la Ville en 2018, à travers les subventions et mises à disposition de locaux, et de préciser les engagements de l'association.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui lie la Ville de Quimperlé et l'Amicale du Foyer Laïque en 2018.

Avis favorable de la commission vie associative, jumelages, coopérations et égalité femme-homme du 7 février 2018

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 22 mars 2017

P.J. : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**